

VOS IMPÔTS UN INVESTISSEMENT CITOYEN



VILLE DE
GENÈVE



SOMMAIRE

4	Introduction
6	La Ville de Genève en 2012
9	Culture et loisirs
11	Prestations sociales
15	A l'école
16	Sécurité publique
19	Propreté et environnement
21	Mobilité
22	Logements et arcades commerciales
24	Administration
26	Investissements
28	Et encore
29	Les impôts, comment ça marche?

Edité par la Ville de Genève
Impression sur du papier FSC
par l'Imprimerie Genevoise

Contribution:
Anne Bonvin Bonfanti, Philippe Despina,
Etienne Lézat, Véronique Lombard,
Manuelle Pasquali, Nathalie Roig, Pascal Sauvin,
Raoul Schruppf, Cédric Waelti,
Dominique Wiedmer-Graf

Communication et conception graphique:
trivialmass.com

Photo:
Lumière noire — couvertures, p. 2, 8, 12, 17, 18, 20
Laurence Bonvin, Ville de Genève — p. 14
Alain Grandchamp, Ville de Genève — p. 23
Patrick G. Lopreno — p. 25
Keystone — p. 30
Retouche et photolitho: images3

Janvier 2014

INTRODUCTION

« Impôt » : soyons honnêtes, voilà un mot qui ne plait pas beaucoup. Souvent critiqué, parfois détesté, l'impôt est mal aimé, mal compris aussi. A quoi sert-il? Et pourquoi devons-nous nous en acquitter chaque année?

Face à ces interrogations légitimes, il est important d'expliquer. Et de rappeler que l'impôt n'est rien d'autre qu'une contribution de chacun-e au fonctionnement de la société. Ce n'est en effet que par le biais des contributions fiscales que les collectivités publiques sont en mesure de couvrir les dépenses d'intérêt général et d'assurer avec efficacité les missions qui leur sont confiées par les citoyennes et les citoyens. Ce n'est ainsi que grâce à l'impôt que les communes, les cantons et la Confédération peuvent mettre en place des prestations indispensables au bien-être de l'ensemble de la population, telles que le nettoyage des rues, les places de crèche, la formation scolaire, un système de santé efficace ou encore des services aux aîné-e-s.

Payer ses impôts, c'est donc participer au bon fonctionnement de la collectivité. C'est investir dans des infrastructures et des services que vous, votre famille et vos proches, utiliserez un jour ou l'autre. C'est investir dans sa ville.

Naturellement, en contrepartie à cette participation financière, les contribuables sont en droit d'attendre des prestations de qualité. A Genève, l'administration municipale agit au quotidien dans ce but. Un travail qui porte ses fruits, puisque Genève est globalement une ville où il fait bon vivre. Fin 2012, une étude réalisée par la société de consulting Mercer plaçait même notre cité à la huitième place de son classement mondial sur la qualité de vie.

Bien sûr, tout n'est pas parfait et nous avons encore des défis à relever. Mais, en comparaison avec d'autres communes, Genève offre de nombreux avantages: citons par exemple la richesse de l'offre culturelle et sportive, des parcs et jardins de toute beauté ou encore l'organisation régulière de manifestations gratuites pour la population. Des prestations de qualité, qui ont évidemment un coût.

Parfois, des exemples concrets valent mieux que de longs discours. C'est pourquoi nous avons décidé de publier cette brochure. A sa lecture, vous comprendrez mieux comment la Ville de Genève gère son budget et quelles sont ses priorités. Vous découvrirez également que les contributions fiscales permettent à la commune de fournir, à l'ensemble de la population, des services de qualité, à un tarif incomparable avec leur prix réel. Et ce, pour le bien-être de toutes et tous.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Sandrine Salerno,
Maire de Genève



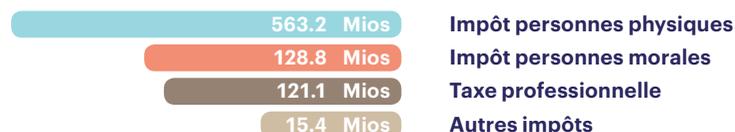
LA VILLE DE GENÈVE EN 2012

RECETTES

Comme toutes les collectivités publiques, la Ville de Genève tire la grande majorité de ses recettes des rentrées fiscales.

En 2012, ces contributions ont atteint 828.5 millions de francs, en légère baisse par rapport à 2011 (- 23.8 millions).

Les rentrées fiscales de la Ville se composent de quatre types d'impôt qui ont représenté, en 2012, 76% des recettes de la municipalité:



Les autres recettes de la Ville de Genève (24%) provenaient en 2012 de:



Au total, les revenus de la commune ont donc atteint un peu plus d'un milliard de francs.

Revenus en 2012, par chapitre comptable:



CHARGES

En 2012, la Ville a consacré près du tiers de son budget à la culture et aux loisirs. Viennent ensuite les finances et les impôts avec près de 15% des dépenses (il s'agit essentiellement de frais liés à la perception des impôts et de frais liés aux immeubles du patrimoine financier), la prévoyance sociale (14%), l'administration générale (13%) et la sécurité publique (9%).

Charges en 2012, par politique publique:



Grâce à une bonne gestion financière, les comptes 2012 de la Ville ont présenté un boni de 2.2 millions de francs.



CULTURE ET LOISIRS

La commune se distingue par une offre de loisirs riche et diversifiée. Que vous soyez féru-e-s de sport, passionné-e-s d'histoire, admirateur-trice-s de la nature ou musicien-ne-s en herbe, vous trouverez sans doute votre bonheur à Genève. Pour la Ville, garantir cette offre de qualité à la population est une priorité.

Parcs Véritable « cité des parcs », Genève compte **310 HECTARES** d'espaces verts, qui représentent environ **20% DU TERRITOIRE COMMUNAL**. Associés au repos, à la détente et aux loisirs, les parcs jouent également un rôle important au niveau esthétique, biologique et environnemental. Pour agrémenter et égayer ces parcs, le Service des espaces verts (SEVE) y a planté **385'000 FLEURS EN 2012**. Le SEVE entretient également les **40'000 ROSIERS** qui ornent la Ville et prend grand soin des **40'000 ARBRES HORS FORÊTS** présents sur le territoire communal.

Sports Les **25 CENTRES SPORTIFS ET STADES** de la Ville de Genève vous permettent de pratiquer une quarantaine d'activités sportives, en salle ou en plein air. Badminton, athlétisme, escalade, natation, football, hockey sur glace ou rugby sont ainsi à la portée de toutes et de tous. La Ville de Genève veille à permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité sportive, en mettant à disposition ces infrastructures gratuitement ou à un prix accessible. Au centre sportif des Vernets, une entrée coûterait **FR. 13.30** si la prestation n'était pas prise en charge par la Ville. Grâce à cet engagement, le prix moyen d'une entrée est de **FR. 4.35** (coût moyen de tous les billets vendus sur l'année). A Varembé, le prix réel serait de **FR. 13.70**, alors que le prix moyen de l'entrée est de **FR. 4.20**.

En outre, le Service des sports soutient de très nombreuses manifestations qui pour la plupart ne pourraient simplement pas survivre sans ces aides. Citons comme exemple le marathon, le triathlon, le Geneva Open de tennis, le Tour de Romandie cycliste, le Grand Prix VTT ou encore la plus appréciée des Genevois-es, la course de l'Escalade.

Culture La Ville de Genève assume des prestations culturelles qui dépassent largement le cadre de la municipalité, en soutenant la plupart des lieux culturels du canton dédiés à l'art du spectacle et à la création ou par le biais de ses propres infrastructures (scènes culturelles, musées et bibliothèques). La visite des collections permanentes de ses musées est gratuite durant toute l'année. En outre, la commune offre un accès gratuit, chaque premier dimanche du mois, à ses expositions temporaires. Par ailleurs, elle rend possible un accès à tarifs réduits à plus de **70'000 JEUNES, SENIORS OU PERSONNES EN DIFFICULTÉ**, dans la plupart des salles de spectacle de la commune.

Les musées municipaux conservent des trésors de différentes natures, avec par exemple **9'000'000 DE «SPÉCIMENS» D'ANIMAUX** au muséum d'histoire naturelle, **1'000'000 D'ŒUVRES** dans les collections du musée d'art et d'histoire et **6'000'000 D'ÉCHANTILLONS DANS L'HERBIER** des conservatoire et jardin botaniques. De plus, les musées développent une politique de médiation dynamique afin de rendre facilement accessibles aux citoyennes et citoyens ces formidables collections avec, entre autres, des ateliers, des visites guidées et des projections.

ZOOM SUR LES GRANDES MANIFESTATIONS

Chaque année, la Ville organise de nombreuses manifestations gratuites. Il en est par exemple ainsi de la Fête de la musique qui propose en moyenne **500 CONCERTS** sur trois jours, tous styles de musique confondus, permettant à **6'500 MUSICIENNES ET MUSICIENS** de se produire sur **35 SCÈNES**, devant un public toujours plus nombreux. La Ville organise aussi la Fête du 1^{er} août, le Festival Musiques en été, les manifestations de La ville est à vous (en collaboration avec les comités de quartier), la Fête des écoles ou encore la Fête du 31 décembre. Par ailleurs, la Ville soutient financièrement de nombreux événements culturels tels que: Antigol, La Bâtie et Voix de fête.

PRESTATIONS SOCIALES

La commune est en charge d'une politique sociale qui a une double mission: renforcer la solidarité sociale et améliorer le bien-être de toutes et tous afin de diminuer pour chacun-e les risques d'isolement. Elle initie par exemple des manifestations dans les quartiers, soutient l'intégration professionnelle par le biais de son Fonds chômage et met en place des mesures ciblées visant à lutter contre la précarité.

Quartiers La politique sociale de la Ville implique de multiplier les liens entre l'action municipale et la population dans les quartiers, de soutenir le tissu associatif et d'associer les habitant-e-s à la vie de la cité, notamment à travers l'action de **4 UNITÉS D'ACTION COMMUNAUTAIRE (UAC)**.

Crèches A Genève, il est de plus en plus fréquent que les deux parents exercent une activité professionnelle. Afin de leur permettre d'articuler vies familiale et professionnelle, la Ville propose **76 LIEUX D'ACCUEIL** pour les enfants en âge préscolaire. Les institutions de la petite enfance (IPE) représentent des lieux privilégiés pour leur épanouissement; ils y évoluent sous le regard bienveillant d'équipes éducatives expérimentées. En 2012, le Service de la petite enfance a subventionné **3'077 PLACES D'ACCUEIL POUR PLUS DE 6'100 TOUT PETITS**.

73,4% DES COÛTS DES CRÈCHES sont pris en charge par la Ville de Genève. La contribution financière des parents se monte à 23,4% tandis que 3,2% sont couverts par des produits divers.

Ainé-e-s Une politique des aîné-e-s doit permettre de répondre aux besoins de tous les seniors: les jeunes retraité-e-s, les actifs et actives, les personnes dépendantes, les personnes isolées, les personnes en bonne santé et celles qui sont malades, les aîné-e-s qui veulent s'engager et celles et ceux qui recherchent la tranquillité.



En 2012, l'espace d'accueil, d'information, de rencontres et de conférences Cité Seniors a comptabilisé **22'000 VISITES**. Pour les aîné-e-s plus isolé-e-s, la Ville de Genève met en place des activités spécifiques, entre autres en lien avec les clubs d'aîné-e-s. Soucieuse de maintenir et de développer un réseau d'institutions accueillant les personnes âgées en centre-ville, la Ville de Genève a obtenu le maintien de l'EMS de Fort-Barreau, soutenu l'ouverture du futur EMS de Sécheron et réfléchit actuellement à des solutions innovantes pour habiter en ville. Une nouveauté enfin: les premières «Promotions Seniors» ont eu lieu le 1^{er} octobre 2013 au Palladium, pour saluer et reconnaître l'importance des aîné-e-s pour notre Ville, les informer sur les possibilités de s'engager et de mettre leurs compétences au profit de la cité.

Par ailleurs, le Service social de Ville de Genève offre des prestations sociales aux retraité-e-s à revenu modeste: Fr. 185 par mois pour une personne seule et Fr. 265 pour un couple. En 2012, **4'389 PERSONNES ÂGÉES** en ont bénéficié pour un montant total d'environ **10 MILLIONS DE FRANCS**.

Précarité La Ville s'engage contre l'exclusion. En 2012, elle est par exemple venue en aide à **1'207 PERSONNES** sans abri et démunies avec son dispositif d'urgence hivernal.

Obsèques Genève est parmi les dernières communes à proposer des obsèques gratuites à toute personne résidant sur son territoire. **1'094 CÉRÉMONIES** ont bénéficié de ce soutien en 2012 (sur un total de 2'676).



A L'ÉCOLE

La Ville de Genève est responsable de l'entretien, du nettoyage et du mobilier dans les 53 écoles primaires situées sur son territoire. Elle soutient également différents partenaires qui encadrent les élèves et assurent des prestations aussi importantes que l'accueil parascolaire et la sécurité sur le chemin de l'école. En 2012, les écoles gérées par la Ville de Genève ont accueilli plus de 11'000 enfants.

Activités parascolaires Chaque enfant scolarisé en Ville de Genève a la possibilité de manger à l'école. Les restaurants scolaires assurent des repas sains, variés et équilibrés, garantis par le label Fourchette verte junior et le label Genève Région – Terre Avenir. Après subvention, le prix du repas est facturé **FR. 7,50**. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance veille à ce que les cuisines et restaurants scolaires acceptent toutes les demandes malgré un nombre de requêtes en hausse constante. Le Service social de la Ville de Genève peut aussi, sur demande, prendre en charge les frais de repas. Il en est de même pour les frais liés à l'encadrement des enfants qui s'élèvent à **FR. 4,50**. En 2012, **5'000 REPAS** ont été servis quotidiennement dans les **47 RESTAURANTS SCOLAIRES** de la Ville.

Sur le chemin de l'école La circulation routière recèle bien des dangers pour les enfants. Chaque jour, **100 PATROUILLEUSES SCOLAIRES** assurent donc la sécurité des élèves sur **70 EMPLACEMENTS** à proximité des écoles de la Ville de Genève. Par sa présence, la patrouille scolaire facilite la traversée de la chaussée et contribue à l'éducation routière des enfants.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

En Ville de Genève, la police municipale contribue à maintenir la sécurité et la tranquillité de la population par des actions préventives et répressives, tout en tissant des liens privilégiés avec les acteurs des quartiers: commerçant-e-s, écoles, concierges, habitant-e-s, etc. En cas de sinistres, les pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours (SIS) portent assistance à la population. Leur champ d'intervention est vaste: incendies, noyades, désincarcérations lors de collisions, accidents chimiques et transports de blessé-e-s.

Police de proximité La municipalité emploie **141 AGENT-E-S DE POLICE MUNICIPALE (APM)** réparti-e-s dans cinq postes de police. Par leur présence quotidienne dans les quartiers, et jusqu'à 3h du matin en fin de semaine, les APM luttent contre la petite délinquance et contre les nuisances sonores. Proches de vous, les agent-e-s de la police municipale effectuent aussi un important travail d'îlotage. Ils patrouillent notamment aux abords des écoles, des bâtiments publics, dans les parcs et lors de manifestations organisées sur le territoire communal. En 2012, les APM ont effectué **27'755 HEURES** de police de proximité. Convaincu du rôle de premier plan joué par les APM, le Conseil administratif souhaite atteindre un effectif de **200 APM À L'HORIZON 2015**. Par ailleurs, afin d'intensifier et d'optimiser la collaboration avec la police cantonale, une convention a été signée avec le Département cantonal de la sécurité en 2013.

Pompiers Les **143 SAPEURS-POMPIERS ET SAPEUSES-POMPIÈRES** professionnel-le-s de la Ville de Genève vous portent secours, où que vous soyez dans le canton. Que ce soit pour un incendie, une noyade ou une catastrophe demandant l'engagement de gros moyens, la polyvalence et l'expérience du SIS permettent une prise en charge rapide des personnes en danger. En 2012, les sapeurs-pompiers ont totalisé **6'612 INTERVENTIONS** (dont 681 pour des incendies). Signalons aussi que **10'000 DEMANDES DE SECOURS** ont été traitées par la centrale 118 en 2012 et que le SIS a assuré **3'190 TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS**.



PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT

La Ville de Genève veille sur l'environnement. Elle promeut un développement durable, respectueux de la nature comme de la population. Elle accorde par ailleurs une grande importance à l'espace public, qui doit permettre aux Genevois et Genevoises de se sentir bien dans leur ville.

Gestion des déchets Le Service Voirie – Ville propre (VVP) est chargé de garantir la propreté sur le territoire communal, qui s'étend sur près de **16 KM²**. Pour ce faire, il assume la gestion des déchets, gère le nettoyage des rues et du domaine public et veille à la propreté des façades (lutte contre les tags). En 2012, pour assurer une propreté optimale de notre Ville, le VVP a levé **69'511 TONNES DE DÉCHETS** en Ville de Genève, dont **65.6%** ont été incinérées et **34.4%** ont pu être recyclées. Par habitant-e, cela correspond à **236 KG** de déchets incinérés et à **124 KG** de déchets recyclés. VVP vide chaque jour **3'287** poubelles disséminées dans la Ville et fournit aux propriétaires de chiens **592 CAMINETTES**.

Canalisations Les canalisations d'eaux usées sont construites et entretenues par la commune. Situées sous le domaine public, ces **280 KM** de conduites transportent l'ensemble des eaux usées jusqu'à destination. Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette importante infrastructure, le Service du génie civil effectue des contrôles et des travaux d'entretien en tout temps. Certains tubes mesurent jusqu'à **2 M DE DIAMÈTRE**, permettant au personnel de s'y déplacer pour effectuer les travaux nécessaires. D'autres tubes en revanche ont des dimensions plus réduites. Les contrôles y sont alors effectués par une caméra téléguidée, qui parcourt les conduites à la recherche d'éventuelles déficiences.





MOBILITÉ

L'administration municipale promeut une mobilité douce ainsi que l'utilisation des transports publics. Dans les quartiers, elle propose et réalise des zones à vitesse modérée qui permettent de réduire le bruit et la pollution. L'aménagement de trottoirs plus larges, de zones piétonnes et de pistes cyclables répond également au besoin des citoyens et citoyennes de se déplacer avec facilité et en sécurité dans un environnement plus agréable.

Lutte contre le bruit Pour réduire les nuisances sonores causées par la circulation automobile, la Ville de Genève met en place diverses mesures, dont l'une des plus efficaces est la pose de revêtement phonoabsorbant là où les valeurs limites sont dépassées. Le dernier aménagement en date a concerné les quais Wilson et du Mont-Blanc, entre la rue de la Cloche et celle de Chateaubriand.

Déblaiement de la neige De mi-novembre à fin mars, la Ville de Genève met en œuvre un important dispositif d'intervention en cas de chutes de neige ou de risques de verglas. Durant toute cette période, quatre services municipaux travaillent pour que les **220KM DE ROUTES** et les **440KM DE TROTTOIRS** de la Ville restent praticables et sécurisés pour la population. **120 COLLABORATEURS** sont mobilisés durant tout l'hiver et plus de **200 PERSONNES** supplémentaires sont disponibles en cas de fortes neiges (ouvriers, chauffeurs, itinérants, coordinateurs). Au niveau matériel, on compte dans la flotte **UNE DIZAINE DE VÉHICULES LOURDS** ainsi que **25 VÉHICULES LÉGERS** qui donnent lieu à un entretien continu.

Pistes cyclables La Ville de Genève encourage vivement la pratique du vélo. Sa politique en la matière se concentre principalement sur l'extension du réseau et sur la sécurité des cyclistes. L'objectif de la Ville est d'offrir, d'ici 2020, un réseau routier aménagé à **80%** pour les cyclistes, soit **155KM DE PISTES CYCLABLES** au total. En 2012, la Ville a réalisé 12km de pistes, portant le total à 112km.

LOGEMENTS ET ARCADES COMMERCIALES

La Ville de Genève possède un important parc immobilier, composé de 641 immeubles d'habitation et de 1'800 locaux commerciaux. Elle œuvre quotidiennement au développement, à l'entretien et à la préservation de son patrimoine immobilier, en veillant à répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Logements Consciente des difficultés rencontrées par la population sur le marché du logement, la Ville de Genève a choisi de proposer des habitations à des prix accessibles, agissant ainsi comme une véritable régie sociale. Sur les **5'312 LOGEMENTS DE LA VILLE**, qui représentent **5.25%** de l'ensemble des logements existants sur la commune, **5'064** sont ainsi à caractère social. Le prix moyen d'un appartement de 4 pièces loué par la Gérance immobilière municipale (GIM) se situe à environ **FR. 950 PAR MOIS**.

Locaux commerciaux Soucieuse de maintenir une diversité économique et de soutenir les petits commerces de proximité dans les quartiers, la GIM privilégie, lors de l'attribution de l'un de ses **1'800 LOCAUX**, des commerces qui contribuent à la vie de quartier.



ADMINISTRATION

La Ville de Genève fonctionne grâce au travail conjoint de plusieurs organes: le Conseil municipal, le Conseil administratif et l'administration municipale.

Administration Au 31 décembre 2012, l'administration municipale était composée de **4'033 COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES**. Ce sont autant de femmes et d'hommes qui travaillent au quotidien à votre service. En effet, qu'ils soient agent-e-s de police municipale, guides de musées, animateur-trice-s dans les quartiers, agent-e-s de la voirie ou réceptionnistes, l'ensemble du personnel municipal œuvre pour vous offrir des services et des prestations de qualité. Chaque jour, vous les croisez, en allant par exemple au musée, en vous rendant dans l'un des points info-services ou en traversant un parc de la commune.

Conseil administratif Organe exécutif de la Ville de Genève, le Conseil administratif (CA) est composé de **5 PERSONNES**. Elu tous les 5 ans, il définit les priorités politiques de la Ville et dirige l'ensemble de l'administration municipale afin de répondre aux besoins de la population.

Conseil municipal Le Conseil municipal (CM) est l'assemblée communale qui représente les électeurs et les électrices de la Ville de Genève. Il est élu tous les **5 ANS** par les citoyen-ne-s. Il est actuellement composé de **80 MEMBRES**, issus de **7 PARTIS** politiques. Le CM joue un rôle de premier plan dans le fonctionnement de la Ville: il valide en effet les comptes annuels, vote des crédits pour réaliser de nouveaux projets et adopte des règlements. Mais surtout, **LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, CHAQUE ANNÉE, LE BUDGET DE LA VILLE DE GENÈVE**. Ce faisant, il influence directement sur les prestations qui vous sont offertes par l'administration municipale. Selon sa sensibilité politique, le CM peut en effet décider d'augmenter les moyens attribués aux différents départements ou au contraire couper dans des dépenses qu'il estime superflues. En choisissant la composition du Conseil municipal, les citoyen-ne-s ont donc une responsabilité importante.



INVESTISSEMENTS

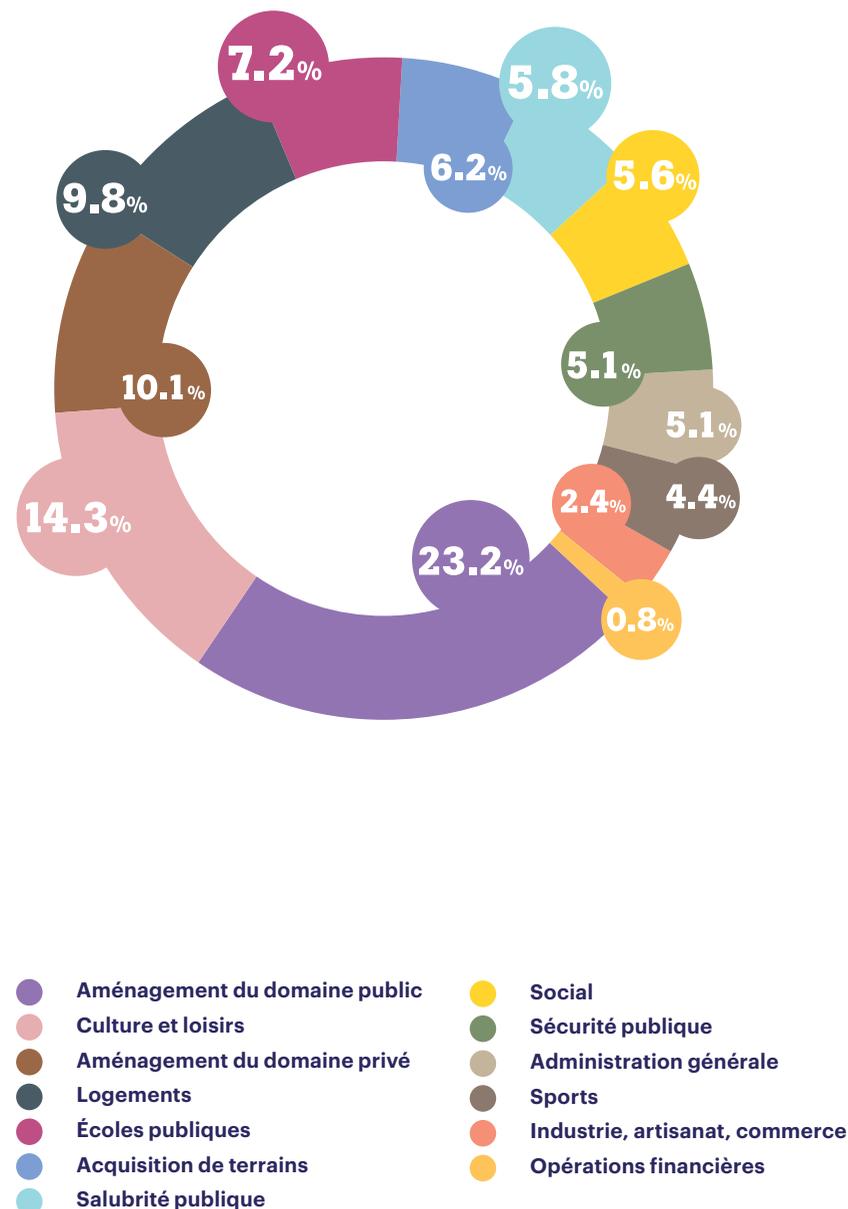
Outre ses charges de fonctionnement, la Ville de Genève définit chaque année un budget d'investissement afin d'acquies, de construire et de rénover des infrastructures pérennes. En 2012, les investissements de la Ville se sont montés à 152.7 millions de francs.

Équipement public A Chandieu, s'est ouvert le chantier de construction d'un nouvel équipement public qui comprendra un groupe scolaire complet, avec un restaurant scolaire, une salle polyvalente et un bassin de natation ainsi qu'un espace de vie enfantine de 92 places. L'espace public alentours sera réaménagé. Un crédit de FR. 59'993'700 a été voté à cet effet.

Sport urbain La jeunesse bénéficie depuis l'été 2012 d'une infrastructure de qualité sur la plaine de Plainpalais. Le skatepark, qui occupe une surface de 3'000 M² (ce qui en fait l'un des plus vastes d'Europe), offre différents espaces aux personnes pratiquant le skate, le roller ou le bmx à différents niveaux de compétence. Cet équipement visible au coeur de la cité est emblématique d'une Ville qui développe, à travers son Service de la jeunesse, de nombreuses actions avec et pour les jeunes.

Espace public Les espaces publics offrent à la population des lieux de rencontre et de détente. L'aménagement de la place Simon-Goulart dans le quartier de Saint-Gervais a ainsi redonné aux habitant-e-s un espace de qualité dans un environnement densément bâti. Un crédit de FR. 4'560'000 a été voté pour réaliser ce réaménagement.

Répartition par domaine des investissements en 2012:



ET ENCORE

- Genève est considérée comme l'une des villes les plus dynamiques en matière de démocratisation de l'accès à Internet. Depuis 2004, elle a en effet développé un vaste réseau de points d'accès Wi-Fi, publics et gratuits. Au total, la Ville met à disposition **290 POINTS D'ACCÈS**, installés sur **77 SITES** localisés autour de la Rade, dans les principaux parcs ainsi que dans les bibliothèques et bâtiments de l'administration municipale.
- La commune propose chaque jour **60 CARTES JOURNALIÈRES CFF**, au tarif préférentiel de **FR. 40**. Elles permettent de voyager en train, en 2^{ème} classe, pendant toute la journée sur l'ensemble du réseau suisse des CFF, ainsi que sur la plupart des réseaux de transports publics. En 2012, **21'483** cartes journalières ont trouvé preneur ou preneuse.
- La Bibliothèque de Genève recense plus de **2 MILLIONS D'OUVRAGES**, des millions d'images, des centaines de milliers d'affiches et de cartes, des manuscrits allant du papyrus égyptien aux archives de personnalités récentes, rassemblés sur quelque **70KM DE RAYONNAGES**.
- En 2012, la Ville de Genève a attribué **234 MILLIONS DE FRANCS** de subventions (financières ou en nature) à des associations ou fondations actives dans les domaines culturel, sportif ou social.
- D'ici 2018, la Ville de Genève s'est engagée à consacrer **0.7% DE SON BUDGET** à la coopération au développement, comme le recommandent les Nations Unies. En 2012, l'engagement de la commune a atteint **0.55%**.

LES IMPÔTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

LE SYSTÈME FISCAL SUISSE

Le système fiscal suisse est assez complexe puisque les impôts sont prélevés à trois niveaux: Confédération, cantons et communes. Les compétences fiscales de chacun-e sont définies dans la Constitution.

En résumé:

- La Confédération ne peut prélever que les impôts qui sont prévus par la Constitution: il s'agit par exemple de l'impôt fédéral sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou encore de l'impôt sur le bénéfice.
- Les 26 cantons sont libres de définir leurs impôts, à moins que la Constitution ne leur interdise expressément de percevoir certains impôts ou les réserve à la Confédération. Dès lors, chaque canton impose de manière très différente le revenu, la fortune, les successions, les gains en capital, les gains immobiliers ainsi que les autres objets fiscaux.
- Finalement, les 2'400 communes suisses ne peuvent prélever des impôts que dans les limites de l'autorisation qui leur est octroyée par leur canton.



L'IMPÔT DANS LES COMMUNES GENEVOISES

Les communes genevoises accomplissent un nombre croissant de tâches. Elles sont par exemple en charge de prestations telles que la sécurité publique de proximité, l'offre culturelle et sportive ou le nettoyage des rues. Même si ces tâches sont partiellement exécutées avec le soutien du canton, les communes doivent supporter l'essentiel des frais qui en résultent. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'elles puissent bénéficier de ressources financières.

Les communes prélèvent généralement l'impôt sous forme d'un supplément aux impôts cantonaux, par le système dit des «centimes additionnels». Il s'agit de centimes supplémentaires, facturés pour chaque franc de l'impôt cantonal de base. Il s'applique sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui habitent et/ou travaillent dans la commune ainsi que sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (sociétés) domiciliées sur le territoire municipal.

Les communes fixent chaque année le taux de leur centime additionnel. Son niveau varie beaucoup selon les localités genevoises. Il dépend en effet des revenus de la population, de l'activité économique qui y est déployée (recettes fiscales) ainsi que des prestations offertes (charges). En 2012, le niveau des centimes additionnels était le suivant :

Commune	Centime additionnel
Genthod	25
Cologny	31
Anières	33
Veyrier	38
Bellevue	42
Ville de Genève	45,5
Versoix	48
Vernier	50
Onex	50,5
Avully	51



WWW.VILLE-GENEVE.CH